

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1346

2 juin 2008

SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Fund I Sicav	64577	Groupe d'Investissements Fonciers S.A.	64562
Aberdeen Property Nordic Fund I Sicav	64582	Havanna Invest S.A.	64562
ACE Entertainment S.à.r.l.	64583	Hazel S.à r.l.	64597
Acola S.à r.l.	64598	Helios Immo S.A.	64562
Agapes Holding S.A.	64577	Hesperkutsch S.à r.l.	64572
Alice Holding S.A.	64604	Hesperkutsch S.à r.l.	64567
Alov S.à r.l.	64596	hop communication sàrl	64595
Alya Finance S.à r.l.	64593	Intermecca SA	64597
Anglo American Ferrous Investments ...	64592	Italtractor ITM S.A.	64572
Anglo Iron Ore Investments	64582	Lepont Luxembourg Holding S.A.	64599
Brederode International S.à r.l.	64592	Letzebuenger Guiden an Scouten am Déngscht vun de Jonken	64563
Califorion S.à r.l.	64571	LFS Multi-Family Office S.A.	64594
CELSIUS EUROPEAN Lux 1 S.à r.l.	64578	Lion/Blade Luxembourg S. à r. l.	64602
CELSIUS EUROPEAN Lux 2 S.à r.l.	64573	Lion/Niagara Luxembourg I	64603
Cirio Del Monte Foods Holdings S.A.	64594	Malu Enterprises SA.	64593
Citygrove Developments S. à r.l.	64592	Mangalor Holding S.A.	64570
Coop Management S.A.	64567	Mirlela S.A.	64598
Devonshire Europe Limited	64582	NISKO HOLDING AND DEVELOPMENT Cie S.A.	64602
DWS Investment S.A.	64601	P.C. Finanz International S.A.	64608
Espace Maison S.à.r.l.	64570	Real Shopfitting	64567
Espace Maison S.à.r.l.	64581	Sematic S.A.	64600
European Fund Services S.A.	64596	Sereno S.A.	64576
Eurosoft Consulting S.A.	64571	SES Astra Services Europe S.A.	64604
Faita S.A.	64595	Société de Participation Industrielle et Im- mobilière Vermeil S.A.	64608
Flagrance S.A.	64570	Société de Participation Industrielle et Im- mobilière Vermeil S.A.	64599
Formosa Holding S.à r.l.	64598	Standard International Holdings S.A.	64566
Gallaher Finance Luxembourg S.à r.l.	64571	Standard Kay S.A.	64601
Gallaher Investment Finance S.à r.l.	64593	The Bank of New York Europe Limited, Lu- xembourg Branch	64599
Gallaher Luxembourg S.à r.l.	64592	Virgo S.A.H.	64572
Galloinvest Sàrl	64603		
Gibus Invest S.A.	64578		
G.I.T.E.N. Groupe International des Tech- nologies Naturelles	64600		

Havana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.117.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachtî s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachtî, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

HAVANNA INVEST S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061965/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Groupe d'Investissements Fonciers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 57.249.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachtî s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachtî, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

GROUPE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061964/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Helios Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 119.702.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachtî s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne),

demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

HELIOS IMMO S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061966/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Letzebuenger Guiden an Scouten am Déngscht vun de Jonken, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg G 23.

COMPTES ANNUELS REVISES AU 31 DECEMBRE 2007

Rapport du réviseur d'entreprises

Aux membres du Conseil d'Administration de

LETZEBUERGER GUIDEN AN SCOUTEN AM DÉNGSCHAT VUN DE JONKEN, Luxembourg

Conformément au mandat donné par le conseil d'administration de la fondation, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la fondation, comprenant le bilan, au 31 décembre 2007, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil de la direction dans l'établissement et la présentation des comptes annuels.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

De l'avis de la direction, il ne faut pas amortir le bâtiment car elle n'a toujours pas pu conclure le contrat relatif au terrain. La direction ne sait pas si le terrain leur sera concédé en vertu d'un bail emphytéotique ou d'un droit de superficie, et pour quelle durée. Toutes les factures relatives aux travaux d'aménagement du bâtiment ne leur sont pas encore parvenues, de telle sorte que la direction ne connaît pas encore la valeur exacte du bâtiment.

Opinion

A notre avis, sauf en ce qui concerne le paragraphe précédent, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de LETZEBUERGER GUIDEN AN SCOUTEN AM DÉNGSCHAT VUN DE JONKEN, Luxembourg, au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux

obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité de la direction, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Aniel Gallo

Réviseurs d'entreprises

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007 (MONTANTS EN EUROS)

<i>ACTIF</i>	2007	2006
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles (note 3)		
- aménagement siège social	3.406.730,06	2.229.288,52
- autres installations	481.539,11	35.411,78
	<u>3.888.269,17</u>	<u>2.264.700,30</u>
Actif circulant		
Créances (note 4)	246.786,28	121.935,08
Avoirs en banque et encaisse	581.837,42	802.538,18
	<u>828.623,70</u>	<u>924.473,26</u>
TOTAL ACTIF	<u>4.716.892,87</u>	<u>3.189.173,56</u>
<i>PASSIF</i>	2007	2006
Avoir social		
Dotation initiale	150.000,00	150.000,00
Résultats reportés	1.087.357,53	986.542,12
	<u>1.237.357,53</u>	<u>1.136.542,12</u>
Subventions de l'Etat (note 5)		
Subvention utilisée pour immob. corporelles	3.209.178,57	1.819.807,24
Autres subventions		5.221,88
	<u>3.209.178,57</u>	<u>1.825.029,12</u>
Dettes		
Dettes envers établissements de crédit	197.180,73	101.980,32
Fournisseurs	21.888,14	8.248,71
Dettes sociales	15.803,32	13.730,03
Autres dettes		2.827,85
	<u>234.872,19</u>	<u>126.786,91</u>
Profit de l'exercice	35.484,58	100.815,41
TOTAL PASSIF	<u>4.716.892,87</u>	<u>3.189.173,56</u>

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DECEMBRE 2007 (MONTANTS EN EUROS)

<i>CHARGES</i>	2007	2006
Autres charges externes	93.554,38	53.986,05
Frais de personnel	224.230,29	220.369,05
Amortissement-net		
Intérêts et charges assimilées	35,62	64,00
	<u>317.820,29</u>	<u>274.419,10</u>
Profit de l'exercice	35.484,58	100.815,41
TOTAL	<u>353.304,87</u>	<u>375.234,51</u>
<i>PRODUITS</i>	2007	2006
Dons et recettes d'activités	51.087,53	113.123,09
Subventions d'exploitation	283.246,30	248.339,66
Autres intérêts et produits assimilés	18.971,04	13.771,76
	<u>353.304,87</u>	<u>375.234,51</u>
TOTAL	<u>353.304,87</u>	<u>375.234,51</u>

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels

Annexe au 31 décembre 2007

1. Généralités. La Fondation Letzebuenger Guiden an Scouten am Déngscht vun de Jonken, Luxembourg, a été créée pour une durée illimitée sous la forme d'une association sans but lucratif et les statuts ont été publiés au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1275 du 11 décembre 2004. La création de la fondation a été approuvée par arrêté grand-ducal du 6 août 2004.

Le siège de la fondation est établi à Luxembourg.

La fondation est enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section G numéro 23.

L'exercice sous revue commence le 1^{er} janvier 2007 pour se terminer le 31 décembre 2007.

La fondation a pour objet d'œuvrer en faveur de la jeunesse luxembourgeoise et plus particulièrement de développer et de promouvoir le guidisme et le scoutisme selon les statuts de la Fédération des Letzebuenger Guiden a Scouten et conformément aux principes fondamentaux du guidisme/scoutisme international.

2. Principes, règles et méthodes comptables. La fondation tient ses livres en euros (EUR) et le bilan et les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg pour les sociétés commerciales et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition, diminuées le cas échéant de corrections de valeur.

Aucun amortissement n'a été calculé sur l'aménagement du siège social. Les autres installations et les subventions sont amorties au même rythme sur leur durée de vie probable.

b) Créances, avoirs en banque et encaisse

Les éléments des postes créances et avoirs en banque et encaisse sont évalués à leur valeur nominale.

c) Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

3. Immobilisations corporelles. L'évolution des immobilisations corporelles est la suivante:

Aménagement siège social	2007
Prix d'acquisition	
- début de l'exercice	2.229.288,54
- acquisitions de l'exercice	1.177.441,54
- retraits de l'exercice	0,00
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	3.406.730,06
Corrections de valeur	
- début de l'exercice	0,00
- de l'exercice	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	0,00
Valeur comptable nette	3.406.730,06
Autres installations	
Prix d'acquisition	
- début de l'exercice	39.728,80
- acquisitions de l'exercice	504.352,66
- retraits de l'exercice	0,00
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	544.081,46
Corrections de valeur	
- début de l'exercice	4.317,02
- de l'exercice	58.225,33
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	62.542,35
Valeur comptable nette	481.539,11

La fondation a signé avec le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse une convention relative à l'aménagement d'un Immeuble sis à Luxembourg-Eich, selon laquelle la participation financière de l'Etat est fixée à 80% pour les travaux d'aménagement et à 100% pour le premier équipement, sous réserve de montants maximum fixés à EUR 4.600.000. La fondation a signé avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration une convention relative à la formation et l'assistance aux bénévoles.

La fondation a signé avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration une convention relative à la gestion d'une Maison des Jeunes à Bissen, selon laquelle l'Etat et de la Commune de Bissen se partagent les frais de gestion de la maison.

4. Créances. Les créances comprennent un montant de EUR 204.109,61 de subventions à recevoir.

5. Subventions de l'Etat.

Subvention utilisée pour le financement des immobilisations corporelles	2007
- début de l'exercice	1.824.124,26
- subvention de l'exercice	1.447.596,66
Subvention à la fin de l'exercice	3.271.720,92
Amortissement	
- début de l'exercice	4.317,02
- de l'exercice	58.225,33
Amortissement de la subvention à la fin de l'exercice	62.542,35
Valeur de la subvention à la fin de l'exercice	3.209.178,57

BUDGET 2008 APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 FEVRIER 2008

<i>Charges</i>	€
Charges d'exploitation	2 500,00
Subvention de projets	3 000,00
Intérêts et charges assimilées	100,00
Immobilisations corporelles (Projet "d'Géisserei)	1 160 000,00
Frais de Personnel	301 500,00
Frais de fonctionnement (Services conventionnés)	70 500,00
	<u>1 537 600,00</u>
<i>Produits</i>	
Dons	10 000,00
Intérêts et produits assimilés	10 000,00
Subventions de l' Etat	946 000,00
Services conventionnés	357 600,00
Dotations de la Fondation	214 000,00
	<u>1 537 600,00</u>

Pour extrait conforme
Edy Felten
Mandataire

Référence de publication: 2008061969/4995/184.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02993. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Standard International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.445.

Par décision de la réunion du Conseil d'Administration du 15 mars 2008, Mme Jenny KNOTT, 20 Ashfield Lane, Chislehurst Kent BR7 6LQ, Grande-Bretagne, a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de M. Denis Frank DUGMORE, démissionnaire.

L'assemblée générale lors de sa prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

For STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg société anonyme

Catherine Royemans / Liette Heck

Référence de publication: 2008061902/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Coop Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 17, rue Dr Herr.
R.C.S. Luxembourg B 99.355.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 avril 2008 que:

- Monsieur Pierre STORK, administrateur, est remplacé par Madame Corinne PARMENTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2175 LUXEMBOURG, 25, rue Alfred de Musset qui achèvera le mandat d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2009.

- Monsieur Nico WENNMACHER, administrateur, est remplacé par Monsieur Peter MULDER, technicien en bâtiment, demeurant à NL-8075 ELSPEET, 51, Merelweg qui achèvera le mandat d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2009.

- Monsieur Marc BERNARD, commissaire aux comptes, est remplacé par Madame Anne SCHMITT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2175 LUXEMBOURG, 25, rue Alfred de Musset qui achèvera le mandat de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2009.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour extrait conforme

COOP MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008061958/1644/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Hesperkutsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Luxembourg, 372B, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 78.579.

—
Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des associés du 13 février 2008

Le jour 13 février 2008, à 10,00 h, s'est réuni l'assemblée des associés de la société, auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Démission Gérant Administratif.

Assume la présidence de la séance Monsieur LOGRILLO GIUSEPPE, lequel, après avoir vérifié la présence de tous les associés, invite Monsieur VASTA Roberto à la fonction de secrétaire et déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolution

Sur le point à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, délibère l'acceptation de la démission du gérant Administratif monsieur TOPPUTI GIUSEPPE, né à TURI (I) le 30/11/1963, domicilié à TURI (I),

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 11,00 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 13 février 2008.

LOGRILLO Giuseppe / VASTA Roberto

Le Président / La Secrétaire

Référence de publication: 2008061959/5998/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03081. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Real Shopfitting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 138.394.

—
STATUTEN

Im Jahr zweitausendacht, den siebzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Real Innenausbau AG, Zum Lager 1, D-97900 Kilsheim, hier vertreten durch Herrn Michael Betz, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66482 Zweibrücken, Hambacher Platz 7.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, beschlossen hat eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

Titel I.- Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Planung und Durchführung von Innenausbauarbeiten, die Übernahme von Generalunternehmerleistungen, der Handel mit Gegenständen des Innenausbaus und Inneneinrichtung, sowie die Herstellung von Möbeln aller Art.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen "Real Shopfitting".

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxembourg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II.- Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euros (125,-EUR), alle voll gezeichnet und vollends eingezahlt.

Art. 7. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Titel III.- Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

Titel IV.- Entscheidungen des einzigen Gesellschafter - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch das vorbenannte Gesetz vom 10. August 1915, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Titel V.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnerzielung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per einunddreißigsten Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI.- Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafter aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet durch die Real Innenausbau AG, D-97900 Kulsheim, vorgeannt, und vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,-EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.000,-EUR.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Michael Betz, vorbenannt

welcher die Gesellschaft gegenüber Dritten durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann, Selbstkontrahierung einbegriffen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. BETZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2008. Relation: LAC/2008/15882. - Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. April 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008061855/206/114.

(080069439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Mangalor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.952.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 15 avril 2008

- La cooptation, avec effet au 31 janvier 2008, de Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Lysiane SCHUMACKER, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

MANGALOR HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061967/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Flagrance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.092.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachti s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

FLAGRANCE S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061968/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02705. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Espace Maison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 143, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 57.999.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008061991/3621/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03136. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Califorion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 108.877.

Suite à la démission du gérant FINCONEX S.A. en date du 21 avril 2008, l'associé-unique décide de nommer pour une durée indéterminée à la fonction de gérant:

La Société à Responsabilité Limitée «KOBU S.à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

CALIFORION S.à r.l.

KOBU S.à r.l.

Gérant

Représentée M. Romain ZIMMER

Gérant

Référence de publication: 2008061971/8516/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Eurosoft Consulting S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 126.094.

EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 17 avril 2008 au siège social à Luxembourg

Résolutions

L'assemblée accepte la démission du commissaire «LUXREVISION S.à r.l.» et nomme la société «KOBU S.à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

EUROSOFT CONSULTING S.A.

Nicolas COURTIN

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008061970/8516/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Gallaher Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.964.275,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 84.800.

La nouvelle adresse professionnelle de Brian Murphy, Gérant de catégorie A, est à Members Hill, Brooklands Road, KT13 OQU Weybridge, Surrey, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061992/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Italtractor ITM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.183.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mars 2008

1. Les mandats d'Administrateur de catégorie B de:

- Maître Catherine Desso, avocat, demeurant professionnellement au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg,
 - Monsieur Vittorio Melchionda, Réviseur d'entreprises, demeurant au 6, Via Farini, I-40124 Bologne,
- et de catégorie A de:

- Monsieur Jean Robert Bartolini, DESS, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour ITALTRACTOR ITM S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008061972/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Virgo S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 55.214.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 décembre 2007

L'assemblée nomme comme administrateur de catégorie B Madame Beatrice GRIFONI, avocate, née le 12.02.1975 à Florence (Italie) et demeurant à Keplerstrasse 25, 68165 Mannheim (Allemagne).

L'assemblée accepte la démission de «LUXREVISION S.à r.l.» comme commissaire de la société.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire la société «INTERNATIONAL MANAGING COMPANY INC.», une société de droit du Panama, établie et ayant son siège à Calle Aquilino De La Guardia, Ocean Business Plaza, 1206 Panama City (République de Panama), inscrite au «Registro Publico de Panama» sous le numéro 567560.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

VIRGO S.A.H.

Luigi BERGAMINI / Romain ZIMMER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061975/8516/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Hesperkutsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 78.579.

Cession de parts

Entre les soussignés:

Monsieur TOPPUTI Giuseppe, commerçant, né le 30.11.1963 à TURI (I) demeurant à TURI (I), 1, via Santa Maria Assunta, propriétaire de 100 parts dans la société HESPERKUTSCH Srl, immatriculée au registre de commerce de

Luxembourg B 78579, et dont le capital social est fixé à EUR 12.400, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 124.

ci-après appelé le «cédant»

Monsieur LOGRILLO Giuseppe, fonctionnaire, demeurant à L-3377 Leudelange, 136, rue de la Gare.

ci-après dénommé «le cessionnaire» il a été convenu ce qui suit:

Le cédant TOPPUTI Giuseppe cède par la présente au cessionnaire LOGRILLO Giuseppe, qui accepte, toutes les 100 parts correspondant à 100% du capital de eur 12.400 de la société HESPERKUTSCH Sàrl. Le prix de la cession a été fixé à EUR 1.000,00 dont il donne quittance.

Chaque partie reconnaissant avoir reçu un original de la présente convention.

Fait à Luxembourg, le 13 février 2008.

TOPPUTI Giuseppe / LOGRILLO Giuseppe
LE CEDANT / LE CESSIONNAIRE

Référence de publication: 2008061960/5998/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

CELSIUS EUROPEAN Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.347.

In the year two thousand eight, on the seventeenth day of the month of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

AERIUM PROPERTIES 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 500,000.-, having its registered offices at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 96648 (the "Sole Member"),

here represented by Mr Eric CADILHAC, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 17 April 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Sole Member has requested the undersigned notary to record that the Sole Member is the sole shareholder of CELSIUS EUROPEAN LUX 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary of 10 December 2007, published in the Mémorial C no. 86 of 12 January 2008, page 4115 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 134347. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The Sole Member, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of three million twenty-six thousand seven hundred Euro (EUR 3,026,700.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three million thirty-nine thousand two hundred Euro (EUR 3,039,200.-).

2 To issue thirty thousand two hundred sixty-seven (30,267) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole member resolving on the proposed capital increase.

3 To accept the subscription for these new shares, with payment of a share premium, by AERIUM PROPERTIES 1 S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To approve the cancellation of one hundred twenty-five (125) shares of the Company owned by itself as a result of the contribution in kind and reduction of the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to the cancellation of said own shares.

5 To amend article 5, first paragraph, of the articles of association, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of three million twenty-six thousand seven hundred Euro (EUR 3,026,700.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three million thirty-nine thousand two hundred Euro (EUR 3,039,200.-).

Second resolution

The Sole Member resolves to issue thirty thousand two hundred sixty-seven (30,267) new shares (the "New Shares") with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared AERIUM PROPERTIES 1 S.à r.l. aforementioned, acting through his attorney-in-fact Mr Eric CADILHAC, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declares to subscribe for thirty thousand two hundred sixty-seven (30,267) new shares having each a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), with payment of a share premium in an aggregate amount of one Euro two cents (EUR 1.02), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of a portion of all the assets and all the liabilities without exception of the Sole Member (the "Assets and Liabilities"), the balance of all the assets and liabilities of the Subscriber being concurrently to the contribution recorded in the present deed recorded by the undersigned notary in separate deeds of same date.

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of three million twenty-six thousand seven hundred and one Euro two cents (EUR 3,026,701.02.-).

A description of the Assets and Liabilities contributed and proof of ownership thereof by the Subscriber has been given to the undersigned notary.

The Subscriber acting through its duly appointed attorney-in-fact declared that, except for some financial assets which were pledged to the benefit of financial institutions, these financial institution having agreed to the completion of the transfer of such financial assets, the Assets and Liabilities contributed are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Assets and Liabilities to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Assets and Liabilities to the Company.

Third resolution

Thereupon, the Sole Member resolves to accept said subscription and payment in form of the contribution of the Assets and Liabilities and to allot the New Shares to itself.

Fourth resolution

The Sole Member resolves to cancel the one hundred twenty-five (125) shares of the Company that are held in its own share capital as a result of the contribution of Assets and Liabilities made.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Member resolves to amend the first paragraph of article 5, first paragraph, of the articles of association, which will from now on read as follows:

Art. 5. Corporate capital. The issued capital of the Company is set at three million twenty-six thousand seven hundred Euro (EUR 3,026,700.-) divided into thirty thousand two hundred sixty-seven (30,267) shares. Each issued share has a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) and is fully paid up."

Expenses

Insofar, as the contribution in kind to the Company represents all the assets and liabilities of AERIUM PROPERTIES 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg defined above, being a company having its registered office in a Member State of the European Union, the Sole Member and the Company refer to article 4-1 of the law of 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated three thousand Euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

AERIUM Properties 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 500.000,-, ayant son siège social sis 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 96648 (l'«Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Me Eric CADILHAC, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 avril 2008. La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée CELSIUS EUROPEAN LUX 2 S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée par un acte du notaire soussigné le 10 décembre 2007, publié au Mémorial C no. 86 du 12 janvier 2008, page 4115, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134347. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois millions vingt-six mille sept cents Euro (EUR 3.026.700,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à trois millions trente-neuf mille deux cents Euro (EUR 3.039.200,-).

2 Émission de trente mille deux cent soixante-sept (30.267) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par AERIUM Properties 1 S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature.

4 Annuler cent vingt-cinq (125) parts sociales auto-détenues de la Société en conséquence de l'apport en nature et réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) correspondant à l'annulation desdites parts sociales auto-détenues.

5 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois millions vingt-six mille sept cents Euro (EUR 3.026.700,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à trois millions trente-neuf mille deux cents Euro (EUR 3.039.200,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre trente mille deux cent soixante-sept (30.267) parts sociales nouvelles (les «Nouvelles Parts Sociales») d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Souscription - Paiement

Ensuite, AERIUM Properties 1 S.à r.l., précitée, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé Monsieur Eric CADILHAC précité, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur déclare souscrire trente mille deux cent soixante-sept (30.267) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un Euro et deux cents (EUR 1,02) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en une portion des actifs et passifs de l'Associé Unique sans exception (les «Actifs et Passifs»), le solde de tous les actifs et passifs du Souscripteur étant concurremment à l'apport documenté dans le présent acte documenté par le notaire soussigné par actes séparés de même date.

Les Actifs et Passifs représentent ainsi une valeur nette globale d'un montant total de trois millions vingt-six mille sept cent et un euros et deux cents (EUR 3.026.701,02).

Le Souscripteur a décrit les Actifs et Passifs apportés et rapporté la preuve de propriété au notaire soussigné.

Le Souscripteur, agissant par le biais de son mandataire dûment nommé, a déclaré que, à l'exception de certaines participations financières qui ont fait l'objet d'un gage au bénéfice d'institutions financières, lesquelles ont donné leur accord pour la réalisation du transfert desdites participations financières, les Actifs et Passifs apportés sont libres de tout nantissement ou autre sûreté, le cas échéant, qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert des Actifs et Passifs à la Société et que des instructions valides ont été données pour réaliser toutes les notifications, formalités d'enregistrement et autres formalités nécessaires au transfert des Actifs et Passifs à la Société.

64576

Troisième résolution

Ensuite, l'Associé Unique décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trente mille deux cent soixante-sept (30.267) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'annuler les cent vingt-cinq parts sociales (125) auto-détenues de la Société en conséquence de l'apport et réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) correspondant à l'annulation desdites parts sociales auto-détenues.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à trois millions vingt-six mille sept cents Euro (EUR 3.026.700,-) représenté par trente mille deux cent soixante-sept (30.267) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) et est entièrement libérée.»

Frais

Considérant que l'apport en nature est représenté par les actifs et passifs de AERIUM PROPERTIES 1 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois définie ci-dessus, étant une société ayant son siège social dans un État membre de l'Union européenne, l'Associé Unique se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trois mille Euro.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. CADILHAC, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 avril 2008. Relation: EAC/2008/5475. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): FISCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008061873/239/181.

(080069169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Sereno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.708.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue ce lundi 5 mai 2008 que:

- Madame Diane HENDRICKX, demeurant 4 Op Der Spræet, L-9748 ESELBORN

A été élue Administrateur pour terminer le mandat de Monsieur François de PITTEURS, Administrateur remplacé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061979/802/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Aberdeen Property Nordic Fund I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 113.948.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre der Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV (FIS) (die "Gesellschaft") vom 28. März 2008 geht folgendes hervor:

- dass Herr Jon Lekander, geschäftsansässig in Luntmakargatan 34, 6 tr, Box 3039, S-103 63 Stockholm, Schweden, bis zum Ende der ordentlichen Jahreshauptversammlung im Jahr 2014 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ernannt wurde;

- dass Herr Andreas Schmitz, geschäftsansässig in Zeughausstraße 28-38, D-50667, Deutschland, bis zum Ende der ordentlichen Jahreshauptversammlung im Jahr 2014 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ernannt wurde;

- dass Herr Tim Lasys, geschäftsansässig in Zeughausstraße 28-38, D-50667 Köln, Deutschland, mit Wirkung zum 01. April 2008 als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten ist.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 05. Mai 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008061977/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01865. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Agapes Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 63.693.

—
EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 18 mars 2008 au siège social à Luxembourg

Résolutions

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Fernand SASSEL et nomme en son remplacement Madame Myriam DERAIDEUX, née le 03 février 1982 à Saint Vith (Belgique), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Romain ZIMMER, né le 14 mars 1959 à Pétange (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;

- Monsieur Alhard von KETELHODT, né le 27 mai 1961 à Bochum (Allemagne), demeurant à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel;

ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

L'assemblée accepte la démission du commissaire «LUXREVISION S.à r.l.» et nomme la société «KOBU S.à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 18 mars 2008.

AGAPES HOLDING S.A.

ZIMMER Romain

Administrateur

Référence de publication: 2008061973/8516/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Gibus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.802.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2008

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2008, que:

Après avoir constaté que Monsieur Ahmed Mechachti s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 28 mars 2008, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter le Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

GIBUS INVEST S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061963/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

CELSIUS EUROPEAN Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.346.

—
In the year two thousand eight, on the seventeenth day of the month of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

AERIUM PROPERTIES 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 500,000.-, having its registered offices at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 96648 (the "Sole Member"),

here represented by Eric CADILHAC, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 15 April 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Sole Member has requested the undersigned notary to record that the Sole Member is the sole shareholder of CELSIUS EUROPEAN LUX 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary of 10 December 2007, published in the Mémorial C no. 86 of 12 January 2008, page 4104 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 134346. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The Sole Member, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-one thousand eight hundred Euro (EUR 21,800.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-four thousand three hundred Euro (EUR 34,300.-).

2 To issue two hundred and eighteen (218) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole member resolving on the proposed capital increase.

3 To accept the subscription for these new shares, with payment of a share premium, by AERIUM PROPERTIES 1 S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To approve the cancellation of one hundred twenty-five (125) shares of the Company owned by itself as a result of the contribution in kind and reduction of the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to the cancellation of said own shares.

5 To amend article 5, first paragraph, of the articles of association, in order to reflect the above resolutions.
has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-one thousand eight hundred Euro (EUR 21,800.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-four thousand three hundred Euro (EUR 34,300.-).

Second resolution

The Sole Member resolves to issue two hundred and eighteen (218) new shares (the "New Shares") with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared AERIUM PROPERTIES 1 S.à r.l. aforementioned, acting through his attorney-in-fact Mr. Eric CADILHAC, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declares to subscribe for two hundred and eighteen (218) new shares having each a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), with payment of a share premium in an aggregate amount of two hundred and twenty-one Euro seventy-five cents (EUR 221.75), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of a portion of all the assets and all the liabilities without exception of the Sole Member (the "Assets and Liabilities"), the balance of all the assets and liabilities of the Subscriber being concurrently to the contribution recorded in the present deed recorded by the undersigned notary in separate deeds of same date.

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of twenty-two thousand twenty-one Euro seventy-five cents (EUR 22,021.75).

A description of the Assets and Liabilities contributed and proof of ownership thereof by the Subscriber has been given to the undersigned notary.

The Subscriber acting through its duly appointed attorney-in-fact declared that, except for some financial assets which were pledged to the benefit of financial institutions, these financial institutions having agreed to the completion of the transfer of such financial assets, the Assets and Liabilities contributed are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Assets and Liabilities to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Assets and Liabilities to the Company.

Third resolution

Thereupon, the Sole Member resolves to accept said subscription and payment in form of the contribution of the Assets and Liabilities and to allot the New Shares to itself.

Fourth resolution

The Sole Member resolves to cancel the one hundred and twenty-five (125) shares of the Company that are held in its own share capital as a result of the contribution of Assets and Liabilities made.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Member resolves to amend the first paragraph of article 5, of the articles of association, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at twenty-one thousand eight hundred Euro (EUR 21,800.-) divided into two hundred and eighteen (218) shares. Each issued share has a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) and is fully paid up."

Expenses

Insofar, as the contribution in kind to the Company represents all the assets and liabilities of AERIUM PROPERTIES 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg defined above, being a company having its registered office in a Member State of the European Union, the Sole Member and the Company refer to article 4-1 of the law of 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

AERIUM Properties 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 500.000,-, ayant son siège social sis 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 96648 (l' «Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par M^e Eric CADILHAC, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 15 avril 2008.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée CELSIUS EUROPEAN LUX 1 S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée par un acte du notaire soussigné le 10 décembre 2007, publié au Mémorial C no. 86 du 12 janvier 2008, page 4104, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134346. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt et un mille huit cents Euro (EUR 21.800,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à trente-quatre mille trois cents Euro (EUR 34.300,-).

2 Émission de deux cent dix-huit (218) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par AERIUM Properties 1 S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature.

4 Annuler cent vingt-cinq (125) parts sociales auto-détenues de la Société en conséquence de l'apport en nature et réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) correspondant à l'annulation desdites parts sociales auto-détenues.

5 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt et un mille huit cents Euro (EUR 21.800,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à trente-quatre mille trois cents Euro (EUR 34.300,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre deux cent dix-huit (218) parts sociales nouvelles (les «Nouvelles Parts Sociales») d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Souscription - Paiement

Ensuite, AERIUM Properties 1 S.à r.l., précitée, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé Monsieur Eric CADILHAC précité, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur déclare souscrire deux cent dix-huit (218) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent vingt et un Euro et soixante-quinze cents (EUR 221,75) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en une portion des actifs et passifs de l'Associé Unique sans exception (les «Actifs et Passifs»), le solde de tous les actifs et passifs du Souscripteur étant concurremment à l'apport documenté dans le présent acte documenté par le notaire soussigné par actes séparés de même date.

Les Actifs et Passifs représentent ainsi une valeur nette globale d'un montant total de vingt-deux mille vingt et un Euro et soixante-quinze cents (EUR 22.021,75).

Le Souscripteur a décrit les Actifs et Passifs apportés et rapporté la preuve de propriété au notaire soussigné.

Le Souscripteur, agissant par le biais de son mandataire dûment nommé, a déclaré que, à l'exception de certaines participations financières qui ont fait l'objet d'un gage au bénéfice d'institutions financières, lesquelles ont donné leur accord pour la réalisation du transfert desdites participations financières, les Actifs et Passifs apportés sont libres de tout nantissement ou autre sûreté, le cas échéant, qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert de ces Actifs et Passifs à la Société et que des instructions valides ont été données pour réaliser toutes les notifications, formalités d'enregistrement et autres formalités nécessaires au transfert des Actifs et Passifs à la Société.

Troisième résolution

Ensuite, l'Associé Unique décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux cent dix-huit (218) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'annuler les cent vingt-cinq parts sociales (125) auto-détenues de la Société en conséquence de l'apport en nature et réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) correspondant à l'annulation desdites parts sociales auto-détenues.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt et un mille huit cents Euro (EUR 21.800,-) représenté par deux cent dix-huit (218) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) et est entièrement libérée.»

Frais

Considérant que l'apport en nature est représenté par les actifs et passifs de AERIUM PROPERTIES 1 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois définie ci-dessus, étant une société ayant son siège social dans un État membre de l'Union européenne, l'Associé Unique se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. CADILHAC, J. J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 avril 2008. Relation: EAC/2008/5472. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): FISCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008061872/239/181.

(080069178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Espace Maison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 143, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 57.999.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008061995/683/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 146.700,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 122.492.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 10 avril 2008 que:

Anglo American Ferrous Investments Limited, ayant son siège social à 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, Royaume Uni, a transféré le 10 avril 2008 mille neuf cents trente quatre (1.934) parts sociales à Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008061987/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Devonshire Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.235.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 28 juin 2007 que:

- Monsieur John Edward Brompton de Stefano demeurant 33, Grosvenor Square, appartement 20, W1K 2HL Londres, a cédé 490 parts sociales qu'il détenait dans la société DEVONSHIRE EUROPE LIMITED S. à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à Madame Felicity Portia Devonshire demeurant 33, Grosvenor Square, appartement 20, W1K 2HL Londres.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société DEVONSHIRE EUROPE LIMITED S. à r.l. en date du 28 juin 2007 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Suite à cette cession, le capital social de la société DEVONSHIRE EUROPE LIMITED S. à r.l. est détenu comme suit:

Madame Felicity Portia Devonshire, demeurant 33, Grosvenor Square, appartement 20, W1K 2HL Londres: 1.510 parts

Monsieur Thomas Brett Peter Devonshire-Griffin, demeurant 33, Grosvenor Square, appartement 20, W1K 2HL Londres: 490 parts

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061989/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Aberdeen Property Nordic Fund I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 113.948.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre der Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV (FIS) (die "Gesellschaft") vom 31. Januar 2008 geht folgendes hervor:

- dass PricewaterhouseCoopers als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft (réviseur d'entreprises) bis zum Ende der nächsten Jahreshauptversammlung der Anteilhaber wiederernannt wird.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 07. Mai 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008061978/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01864. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

ACE Entertainment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 138.322.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighteenth of April,
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Tournesol Limited, a limited liability company incorporated and organized under the law of Malta, having its registered office at Level 7, The Mall Offices, The Mall Street, Floriana FRN 1470, Malta, registered with the Registry of Companies of Malta under the number C 43213,

here represented by M^e Gilles Dusemon, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Floriana on April 17, 2008.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ACE Entertainment S.à.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations in, and/or the development of, in Luxembourg or abroad, any companies, enterprises or activities related to the music and entertainment business, the promotion and production of musical performances in any form whatsoever and the management of such participations and activities. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin in connection with the music and entertainment business and the promotion and production of musical performances.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the same group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or

some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object.

3.5. The Company may do all that is connected with its corporate object or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares without designation of nominal value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1. The Company is managed by its general manager and its administrative manager, both appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the

Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of the general manager and the administrative manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. In case the Company has sole manager it will be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and Payment

Tournesol Limited, represented as stated above, subscribes for one hundred and twenty-five (125) shares without designation of nominal value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

This amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred fifty euros (EUR 1,750)

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Carlo Schneider, conseil économique, born in Ettelbrück (Luxembourg) on June 8, 1967, with professional address at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, as general manager of the Company; and

- Mr Antonio de la Rua, attorney at law, born in Buenos Aires (Argentina) on March 7, 1974, with private address at House 5E Shoreline, Islands at Old Fort Bay, Nassau, Bahamas, as administrative manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huitième jour d'avril,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tournesol Limited, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit de Malte, ayant son siège social à Level 7, The Mall Offices, The Mall Street, Floriana FRN 1470, Malte, immatriculée auprès du registre des sociétés de Malte sous le numéro C-43213,

représentée par M^e Gilles Dusemon, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Floriana le 17 avril 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "ACE Entertainment S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art.2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations et/ou le développement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés, entreprises ou activités de production d'œuvres musicales et performances musicales sous quelque forme que ce soit, et leur gestion. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit liées à la production d'œuvres musicales et les performances y relatives.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du même groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1 La Société est gérée par son gérant technique et par son gérant administratif nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. En cas de gérant unique la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associe(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Tournesol Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Carlo Schneider, conseil économique, né à Ettelbrück (Luxembourg) le 8 juin 1967, ayant son adresse professionnelle au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, en tant que gérant technique; et

- M. Antonio de la Rúa, avocat, né à Buenos Aires (Argentine) le 7 mars 1974, demeurant House 5E Shoreline, Islands at Old Fort Bay, Nassau, Bahamas, en tant que gérant administratif.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. DUSSEMON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2008, LAC/2008/16827. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008060929/220/482.

(080067850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Gallaher Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.651.950,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 84.801.

La nouvelle adresse professionnelle de Brian Murphy, Gérant de catégorie A, est à Members Hill, Brooklands Road, KT13 0QU Weybridge, Surrey, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061993/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00905. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Citygrove Developments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 136.660.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 21 Avril 2008:

- Grinnell Investments Limited, dont le siège social est situé à Century House, 12, Victoria Street, Alderney, ile d'Alderney a transféré 20 actions à Citygrove Developments Luxembourg LLP dont le siège social est situé à The White House, 2, Meadow, Godalming, Surrey, GU7 3 HN, Royaume Uni;

- Grinnell Investments Limited, dont le siège social est situé à Century House, 12, Victoria Street, Alderney, ile d'Alderney a transféré 20 actions à Hector Gonzalez Gaya, Principe de Vergara 203/11, 28002 Madrid, Espagne.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008061982/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01802. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Brederode International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 99.271.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BREDERODE INTERNATIONAL S.à.r.l.

O. Vroonen

Référence de publication: 2008061983/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02474. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 146.700,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R.C.S. Luxembourg B 122.501.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 10 avril 2008 que:

Anglo American International Holdings Limited, ayant son siège social à 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, Royaume Uni, a transféré le 10 avril 2008 mille (1.000) parts sociales à Anglo American Ferrous Investments Limited, ayant son siège social à 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, Royaume Uni.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008061985/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Gallaher Investment Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 265.803.725,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.778.

La nouvelle adresse professionnelle de Brian Murphy, Gérant de type A, est à Members Hill, Brooklands Road, KT13 OQU Weybridge, Surrey, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061994/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Alya Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.689.

EXTRAIT

Suite à un changement dans l'actionnariat de la société Alya Finance S.à r.l., survenu en date du 2 mai 2008, la société associée unique est désormais:

Sanne Nominees Limited, enregistrée sous le numéro 41571 à Jersey, avec siège social au 13, Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 5UT.

Dès lors, il y a lieu d'inscrire la nouvelle répartition comme suit:

Sanne Nominees Limited, 500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061976/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Malu Enterprises SA., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 67.846.

EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 28 avril 2008 à Luxembourg.

Résolutions

L'assemblée décide de remplacer Madame Sonja IPAVEC par la société CARGO ACCESS LTD, numéro de la compagnie en Ontario 1133244, avec siège social à 325, Renfren Drive, Suite 201, Markham, Ontario L3R 958, Canada avec effet au 17 février 2003. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Iqbal H. QURESHI, directeur de société, né à Hyderabad (Inde), le 26 octobre 1937, demeurant à L-2538 LUXEMBOURG - 1, rue Nicolas Simmer;

- Madame Mala Iqbal QURESHI, sans état, née à Hyderabad (Inde), le 10 novembre 1952, épouse de Iqbal H. Qureshi, demeurant à L-2538 LUXEMBOURG - 1, rue Nicolas Simmer;

ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Iqbal H. QURESHI, directeur de société, né à Hyderabad (Inde), le 26 octobre 1937, demeurant à L-2538 LUXEMBOURG - 1, rue Nicolas Simmer a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

L'assemblée accepte la démission du commissaire «LUXREVISION S.à r.l.» et nomme la société «KOBU S.à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

MALU ENTERPRISES S.A.

Iqbal H. QURESHI

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008061981/8516/32.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Cirio Del Monte Foods Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 49.177.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 09 avril 2008, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2) renouvellement du mandat de commissaire de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, avec siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061996/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

LFS Multi-Family Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.083.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 avril 2008 que:

- la démission de M. Guillaume de VILLENAUT, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué a été acceptée;

- M. Guilherme MACEDO FONTENELLE BEZERRIL, économiste, né le 10 octobre 1950 à Campinas/São Paulo (Brésil), demeurant professionnellement 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 21 avril 2008 que:

- M. Guilherme MACEDO FONTENELLE BEZERRIL, pré-qualifié, a été nommé Administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008062000/717/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Faita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 71.160.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 septembre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI et de nommer les administrateurs suivants:

Monsieur Renato MORETTO, employé privé, Via Padovane, N ° 7, I-35010 Mazzanzago, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Vincent THILL, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Davide MURARI / Vincent THILL

Référence de publication: 2008062017/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

hop communication sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 123.375.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Lucie TOBES

Référence de publication: 2008062010/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02209. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Alov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 632.125,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.414.

—
EXTRAIT

Suite au décès de Koen Persyn et à la démission de David Williams, les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants de la Société avec effet au 14 avril 2008 pour une durée indéterminée:

- Richard Newton, demeurant au 33 Jermyn Street, Londres SW1 Y6DN (Royaume Uni), né le 5 janvier 1974 à Edinbourg (Ecosse), et

- Robert Charles Reynders, demeurant au 17, rue de l'Eglise, F-57570 Basse-Rentgen (France), né le 23 mai 1945 à Ostende (Belgique).

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance est composé comme suit:

- Sophie Laguesse

- Richard Newton

- Robert Charles Reynders

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008062008/260/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

European Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 77.327.

—
Extrait du procès-verbal des décisions du conseil d'administration du 23 avril 2008

Le conseil d'administration décide de révoquer la délégation de la gestion journalière (Geschäftsführung) accordée à Monsieur Jan Lux et à Monsieur Stephan Jeanday avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 7 mai 2008.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008062006/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Hazel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.974.935,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.823.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de David Williams en tant que gérant de classe B de la Société, Richard Newton, demeurant au 33 Jermyn Street, Londres SW1 Y6DN (Royaume Uni), né le 5 janvier 1974 à Edinbourg (Ecosse), a été nommé en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 3 avril 2008 pour une durée indéterminée:

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance est composé comme suit:

Gérants de classe A: Geoffrey Henry et Sophie Laguesse

Gérants de classe B: Richard Newton et Denise Fallaize

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008062007/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Intermeca SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.508.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 avril 2008 que:

- les démissions de M. Marc MULLER et Mme Pascale LOEWEN ont été acceptées;

- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et M. Frédéric MULLER, expert comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 22 avril 2008 que:

- M. Tom FABER, administrateur de la société, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008062001/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Formosa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7240 Bereldange, 70, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.589.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 30 avril 2008 de la société Formosa Holding S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle: Nikolay Bulganin, résidant au 9, Podushkinskoe Lesnichestvo, App. 134, Village Zhukovka, Moscow area, Russian Federation.

2. Démission du Gérant B suivant:

Manacor (Luxembourg) S.A.

3. Le siège de la société est transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 70, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange à partir du 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Formosa Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2008062003/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02087. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Acola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.033.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.05.2008.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008062005/1559/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02199. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Mirlela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.015.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 15 avril 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

- M. Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement de Mme Pascale LOEWEN, Administrateur démissionnaire.

- Cette cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/05/2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008061997/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Lepont Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 11.803.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 21 avril 2008 que:

- M. Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement de Mme Pascale LOEWEN, Administrateur démissionnaire.

- Cette cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008061998/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

The Bank of New York Europe Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, Aerogolf Center.

R.C.S. Luxembourg B 58.377.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The Bank of New York Europe Limited, Luxembourg Branch

P. Ries / C. VAGO

Référence de publication: 2008061999/1163/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03127. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

SPII Vermeil S.A., Société de Participation Industrielle et Immobilière Vermeil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 51.817.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour la société

SPII VERMEIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008062028/1644/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05776. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Sematic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.801.

Il résulte de la circulaire du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris l'unique décision suivante:

Première et unique décision

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de catégorie B de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein en qualité d'Administrateur de catégorie B, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2008.

Suite à la nouvelle nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, d'attribuer la signature de catégorie 'B' à Monsieur Olivier CONRARD.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008062021/43/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies Naturelles, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 41.153.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 15 mai 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et

le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Marco MONTANARI, expert comptable, demeurant au 4, Via Pampari, 42027 Montecchio nell'Emilia (Italie), Administrateur et Président du conseil d'Administration.

- Monsieur Vincent THILL, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

- Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an la société ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008062016/43/43.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Standard Kay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 107.888.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier CONRARD en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Olivier CONRARD

Administrateurs

Référence de publication: 2008062018/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. März 2008

Die Generalversammlung beschließt, KPMG Audit das Mandat als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 zu erteilen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

M. Michaelis / K. Frank

Référence de publication: 2008062042/1352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

NISKO HOLDING AND DEVELOPMENT Cie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.263.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 06 septembre 1985, publié au Mémorial Recueil Spécial C n 307 du 25 octobre 1985;

Modifié suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 30 août 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 1559 du 30 octobre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 mars 2008 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth ANTONA survenu en date du 10 décembre 2006, Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été nommé comme commissaire aux comptes en remplacement de Mademoiselle Elisabeth ANTONA. Monsieur Didier KIRSCH terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour la société NISKO HOLDING AND DEVELOPMENT Cie S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008062029/687/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Lion/Blade Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 117.177.

Décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} février 2008

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter la démission de Manacor Luxembourg S.A., ayant son siège sociale à 46A, J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2008 en tant que gérant de la Société.

L'assemblée des actionnaires décide de nommer en tant que gérant de la Société:

- monsieur Johan Dejans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en tant que gérant B de la Société;

- monsieur Paul Lamberts, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en tant que gérant B de la Société;

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en tant que gérant B de la Société;

- monsieur Dominik Halstenberg, avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, SW1X7HF, Londres, Angleterre en tant que gérant A de la Société; et

- madame Janet Dunlop, avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, SW1X7HF, Londres, Angleterre en tant que gérant A de la Société.

avec effet au 1^{er} février 2008 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suite:

- Dominik Halstenberg: gérant A

- Janet Dunlop: gérant A

- Johan Dejans: gérant B

- Paul Lamberts: gérant B

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.: gérant B

Luxembourg, le 15 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062011/4726/32.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Galloinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.551.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.015.

Il résulte de la décision prise par le Conseil de Gérance en date du 5 février 2008, que le Conseil de Gérance a pris, à l'unanimité des voix, l'unique décision suivante:

Première et unique décision

Le Conseil de Gérance prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction de Gérant de la société, de catégorie "B".

Le Conseil de Gérance décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. Le Gérant coopté est nommé pour une durée indéterminée, gérant de catégorie "B".

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

LE CONSEIL DE GERANCE

Olivier CONRARD / Salvatore DESIDERIO

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008062020/43/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Lion/Niagara Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 123.651.

Décision de l'assemblée extraordinaire d'actionnaire tenue le 31 janvier 2008

L'assemblée d'actionnaire décide d'accepter la démission de Monsieur Florian Hans-Dieter Schnau, avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, SW1X7HF, Londres, Grande-Bretagne avec effet au 31 janvier 2008 en tant que gérant A de la Société.

L'assemblée d'actionnaire décide de nommer madame Janet Dunlop, avec adresse professionnelle à 21 Grosvenor Place, SW1X7HF, Londres, Angleterre en tant que gérant A de la Société avec effet au 31 janvier 2008 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suite:

- Francisco Javier Ferran Larraz: gérant A
- Janet Dunlop: gérant A
- Igor Nikolaevich Shilov gérant A
- Johan Dejans: gérant B
- Paul Lamberts: gérant B
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.: gérant B

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062012/4726/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Alice Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 57.653.

—
EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 14 avril 2008 au siège social à Luxembourg

Résolutions

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Fernand SASSEL et nomme en son remplacement Madame Myriam DERAIDEUX, née le 03 février 1982 à St. Vith (Belgique), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

L'assemblée accepte la démission du commissaire «LUXREVISION S.à r.l.» et nomme la société «KOBU S.à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

ALICE HOLDING S.A.

Romain ZIMMER

Administrateur

Référence de publication: 2008061974/8516/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

SES Astra Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.813.

—
In the year two thousand and eight, on the thirty-first of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SES Astra Services Europe S.A., a société anonyme, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 117.813 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated 6th of July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1484 of 2nd of August 2006.

The meeting is opened at 3.30 p.m. with Mr Thomas Heymans, legal counsel, with professional address in Betzdorf, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of thirty-nine million three hundred seventy-four thousand forty-eight euro and seventy-five cent (EUR 39,374,048.75) up to two hundred eighteen million twenty-six thousand forty-eight euro and seventy-five cent (EUR 218,026,048.75) through the issue of one hundred forty-two million nine hundred twenty-one thousand six hundred (142,921,600) new shares of the Company with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

2. Subscription to all new shares and payment of one hundred forty-two million nine hundred twenty-one thousand six hundred (142,921,600) new shares through a contribution in kind consisting in one hundred twenty-eight million five hundred forty-four thousand five hundred twenty-four (128,544,524) shares of SES Digital Distribution Services S.à.r.l., valued at one hundred seventy-eight million six hundred fifty-two thousand euro (EUR 178,652,000.-).

3. Amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties, will also remain attached to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-nine million three hundred seventy-four thousand forty-eight euro and seventy-five cent (EUR 39.374.048,75) up to two hundred eighteen million twenty-six thousand forty-eight euro and seventy-five cent (EUR 218,026,048.75) through the issue of one hundred forty-two million nine hundred twenty-one thousand six hundred (142,921,600) new shares of the Company with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

Subscription and Payment

All of the one hundred forty-two million nine hundred twenty-one thousand six hundred (142,921,600) new shares are then subscribed by SES S.A., a société anonyme, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 81.267),

here represented by Mr Thomas Heymans, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given in Betzdorf, on 18 March 2008, which will remain attached hereto,

at a total price of one hundred seventy-eight million six hundred fifty-two thousand euro (EUR 178,652,000.-), entirely allocated to the share capital of the Company.

Said shares are fully paid up through a contribution in kind consisting of one hundred twenty-eight million five hundred forty-four thousand five hundred twenty-four (128,544,524) shares, i.e. 100% of the share capital of SES Digital Distribution Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815, Betzdorf.

The value at which the contribution was made, established in accordance with the net book value methodology, was approved by a report dated 31 March 2008 issued by Mr Jean-Bernard Zeimet, independent auditor («réviseur d'entreprises»), residing in 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 142,921,600 shares of nominal value EUR 1.25 each, to be issued, hence total consideration amounting to EUR 178,652,000."

The said report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

SES S.A. acting through its proxyholder hereby certifies with respect to the contribution in kind of the shares, that on the day and at the moment of such contribution:

1. it is the legal and beneficial owner of all the shares being contributed;
2. all the transfer formalities have been complied with and there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
3. it has all corporate powers to accomplish and execute all documents necessary to the present transfer of shares;
4. the shares are, to the best of the knowledge of SES S.A., unencumbered and freely transferable to the Company.
5. the transfer of the shares in SES Digital Distribution Services S.à r.l. shall be recorded in the register of shareholders of the relevant company.

Furthermore, a certificate issued by SES Digital Distribution Services S.à r.l. confirming that SES S.A. is registered as shareholder and that the shares are freely transferable to the Company, has been produced to the undersigned notary, and remains attached to the present deed.

If supplementary formalities should be required in relation with the transfer of the shares, SES S.A., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible.

Second resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 5. (1st paragraph). Share Capital.** The Company has a share capital of EUR 218,026,048.75 Euros (two hundred eighteen million twenty-six thousand forty-eight Euros and seventy-five Euro cents) divided into 174,420,839 (one hundred

seventy-four million four hundred and twenty thousand eight hundred and thirty-nine) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five Euro cents) per share."

Capital duty request

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting in one hundred percent of the capital of a Luxembourg company, the Company requests in accordance with Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty on the relevant contribution.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at approximately EUR 6,500.00.

There being no further item on the agenda, the meeting is adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SES Astra Services Europe S.A., une société anonyme ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.813 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 6 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1484 du 2 août 2006.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Thomas Heymans, juriste d'entreprise, avec adresse professionnelle à Betzdorf,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente-neuf millions trois cent soixante-quatorze mille quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 39.374.048,75) jusqu'à deux cent dix-huit millions vingt-six mille quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 218.026.048,75) par l'émission de cent quarante-deux millions neuf cent vingt et un mille six cents (142.921.600) actions nouvelles de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

2. Souscription des nouvelles actions et libération des cent quarante-deux millions neuf cent vingt et un mille six cents (142.921.600) nouvelles actions, par un apport en nature consistant en cent vingt-huit millions cinq cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-quatre (128.544.524) parts sociales de SES Digital Distribution Services S.à.r.l, évaluées à cent soixante-dix-huit millions six cent cinquante-deux mille euros (EUR 178.652.000.-).

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société.

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-neuf millions trois cent soixante-quatorze mille quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 39.374.048,75) à deux cent dix-huit millions vingt-six mille quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 218.026.048,75) par l'émission de cent quarante-deux millions neuf cent vingt et un mille six cents (142.921.600) actions nouvelles de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune.

Souscription et libération

L'intégralité des cent quarante-deux millions neuf cent vingt et un mille six cents (142.921.600) actions nouvelles sont souscrites par SES S.A., une société anonyme, avec siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.267),

ici représentée par Monsieur Thomas Heymans, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Betzdorf, le 18 mars, qui restera annexée aux présentes,

à un prix total de cent soixante-dix-huit millions six cent cinquante-deux mille euros (EUR 178.652.000,-) intégralement affectés au capital social de la Société.

Lesdites actions sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en cent vingt-huit millions cinq cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-quatre (128.544.524) parts sociales, c.à.d 100%, du capital social de SES Digital Distribution Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, avec siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.

Cette contribution, dont la valeur a été déterminée selon la méthode de l'actif net, a fait l'objet d'un rapport établi en date du 31 mars 2008 par Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, résidant au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 142,921,600 shares of nominal value EUR 1.25 each, to be issued, hence total consideration amounting to EUR 178,652,000.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

SES S.A. agissant par son mandataire, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. elle est propriétaire de toutes les parts sociales apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux parts sociales par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;
3. elle a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les parts sociales, sont, à la meilleure connaissance de SES S.A., libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. le transfert des actions dans SES Digital Distribution Services S.à r.l. sera inscrit dans le registre d'actionnaires de cette société.

Un certificat signé par SES Digital Distribution Services S.à r.l. confirmant que SES S.A. est bien inscrite comme associé de ladite Société et que les parts sociales sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de parts sociales, SES S.A., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa). Capital Social.** La Société a un capital social de deux cent dix-huit millions vingt-six mille quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 218.026.048,75), représenté par cent soixante-quatorze millions quatre cent vingt mille huit cent trente-neuf (174.420.839) actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

Demande en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de 100% du capital d'une autre société luxembourgeoise, la Société requiert conformément à l'article

4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport sur les apports en question.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 6.500,00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thomas Heymans, Anita Maggipinto, Frank Stolz-Page et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2008. LAC / 2008 / 14224. - Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008061871/7241/217.

(080069197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

P.C. Finanz International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 21.275.

La société LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL démissionnaire, est à rayer avec effet immédiat du poste de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062037/680/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

SPII Vermeil S.A., Société de Participation Industrielle et Immobilière Vermeil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 51.817.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour la société

SPII VERMEIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008062031/1644/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05777. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.
